



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2020, le 20 octobre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 14 octobre 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Philippe DANIEL.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BOYER Fabrice, Mme CAREL Jocelyne, M. CHOMEL DE JARNIEU Régis, Mme COLLOT Murielle, Mme CONCHERI Sarah, M. COURBEY Pierre-Jean, M. DANIEL Philippe, M. FRANÇOIS Jean-Paul, Mme GARNIER Francine, M. GEORGE Dominique, M. HERIAT Maurice, Mme JOCHAUD DU PLESSIX Laurie, M. LAVOIL Jacques, M. MERESSE-VOLLEAUX Geoffrey, M. MINUTIELLO Bruno, M. MULLER Bernard, Mme PAILLARD Catherine, M. PLUMET Pascal, Mme VOURION Laure, M. WAGNER René.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme FALQUE Rose-Marie excusée donne pouvoir à M. MINUTIELLO Bruno, Mme KWIECIEN Linda excusée donne pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. MERCIER Thierry excusé donne pouvoir à M. HERIAT Maurice, M. RITZ Gérard excusé donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jean-Paul.

Etaient excusés :

M. COLIN Philippe, M. FOINANT Dominique, M. GEX Christian, M. KURKIENCY Jonathan remplacé par Mme CONCHERI Sarah, M. LAMBLIN Jacques remplacé par Mme GARNIER Francine, M. MARTET Olivier, M. SONREL Christophe.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie, excusée et M. RICHARD Claude, présent.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. COLIN Philippe.

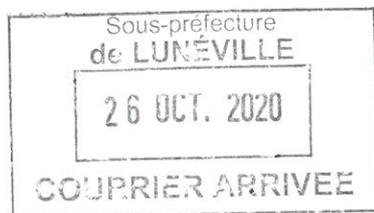
2020-037 : ADMINISTRATION GENERALE : REGLEMENT INTERIEUR DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Vu l'article L 2121-8 du CGCT, le comité de pole établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Vu le projet de règlement intérieur présenté au comité de pole

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le projet de règlement intérieur du PETR du Pays du Lunévillois annexé



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour être signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président, Philippe DANIEL